

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Un atelier participatif organisé par l'association AGIR portant sur « *l'importance de la pêche responsable et son influence sur la conservation et la protection des écosystèmes côtiers marins en méditerranée marocaine* » et rassemblant une soixantaine d'acteurs et représentants des associations et coopératives des pêcheurs artisans s'est déroulé à la salle de conférence de la Région Taza-Taounate-Guercef, le 08/12/2013.**

Cette journée a été initiée par un mot d'ouverture du Vice-président de la région, suivi par les communications de certains acteurs et représentants des organisations de la pêche artisanale. Ceux-ci ont décrit la situation à laquelle est parvenu le secteur de la pêche artisanale et ont fait un état des lieux des défis relevés récemment. Il a été par ailleurs mis en avant la dégradation importante de l'écosystème côtier-marin ainsi que la forte baisse des ressources halieutiques qui entraînent une diminution de leurs revenus et impacte très négativement leur situation sociale. Ils sont également parvenus à mettre en évidence le besoin urgent d'établir une stratégie en partenariat concertée avec les différents acteurs du secteur pour une exploitation durable des ressources halieutiques au nord du Maroc.

Suite aux travaux issus des trois ateliers thématiques (Aspects Environnementaux /Aspects Economiques/ Aspects Sociaux), les participants ont conclu que le phénomène de diminution progressif de leur revenu résulte directement de la réduction continu du stock halieutique et des facteurs qui y ont aboutis. Ils ont accusé de façon unanime la transgression des lois et spécialement celles qui concernent la réglementation de la pêche au chalut. En effet, les pêcheurs artisans la considèrent comme ayant le plus de conséquence néfaste sur l'écosystème marin.

***Selon le président de la fédération des pêcheurs artisans : « La pêche au chalut est en train de d'épuiser les ressources halieutiques et cela a des répercussions directes sur nos activités artisanales et notre précarisation»***

D'autres pêcheurs ont également tiré la sonnette d'alarme vis-à-vis des impacts des techniques de pêche non responsables (pêche aux explosifs, pêche avec les produits chimiques, pêche sous-marine...), qui certes contribuent à des profits économiques rapides pour une faible tranche d'acteurs mais au détriment d'une activité durable qui profite à une large communauté de pêcheurs artisans.

**Alors que les pêcheurs artisans avaient fait part de leur satisfaction envers la sérieuse implication du département de la pêche maritime dans le contrôle des eaux territoriales du pays à travers l'utilisation du système de surveillance des navires (VMS). Ils ont exprimé leur déception relative au désengagement total de certains responsables administratifs qui ont émis une circulaire permettant à toute la flotte de la pêche des chalutiers de (sur)exploiter les ressources tant convoitées et déjà fragilisées des zones interdites (y compris les chalutiers à très grand effort de pêche).**

**Selon les pêcheurs artisans, ces accords ont été obtenus sous la pression et l'influence des lobbys de la pêche au chalut qui avaient jusqu'à présent sciemment contourné les lois régissant les zones de pêches, en particulier la loi des 3 miles\* (\*loi faisant référence aux standards des pays méditerranéens dont fait partie le Maroc).**

**Les participants réclament au ministère de tutelle l'annulation immédiate de cette circulaire, et ce pour la préservation des ressources halieutiques futures qui suppose la nécessité d'assurer une exploitation durable et une viabilité à long terme de l'activité de ce secteur. Ainsi, ils ont sollicité l'activation du programme Halieutis pour appuyer le secteur de la pêche côtière et le renforcement de sa compétitivité afin que les chalutiers puissent exercer dans les zones légales de pêche.**

**En outre, les participants invoquent les responsables du ministère pour activer la loi de gestion des aires marines protégées, telle l'AMP d'Alboran qui s'est transformée en un espace totalement ouvert aux activités de pêche destructives de la flotte des chalutiers. Ceci a créé des frustrations chez eux d'autant plus qu'ils ont reçu des formations grâce à des ateliers offerts par l'APP et les ministères en question.**

**Malgré cette déception, ils ont confirmé qu'ils restent prêts à assurer l'intégrité des aires marines protégées (loi relative aux 3 miles), et ce pour la préservation de la productivité halieutique au niveau du littoral méditerranéen.**